

Le Développement Social Urbain au cœur de la politique municipale

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a été créée par la Loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les Lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est l'une des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il s'agit d'une dotation globale et libre d'emploi. Toutefois, l'article L2334-15 du code général des collectivités territoriales lui confère l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans des communes urbaines, à la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc les conditions de vie des habitants. **En application de l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales, un rapport doit être présenté, chaque année, à l'assemblée délibérante, présentant les actions entreprises pour lutter contre les inégalités sociales et urbaines et les moyens affectés par la Collectivité et ses partenaires.**

Faire du Développement Social Urbain, c'est s'occuper à la fois des habitants, de leur vie quotidienne (emploi, mobilité, santé, sécurité...) et du cadre urbain dans lequel la vie quotidienne peut s'épanouir (les rues, les commerces, les équipements publics...).

A Limoux, cette préoccupation pour la vie quotidienne des habitants est au cœur de l'activité de chacun des services municipaux (services techniques, sports, culture, police municipale...). Les actions menées en 2021 recouvraient plusieurs domaines :

- le soutien au développement économique et l'emploi - ;
- le cadre de vie : habitat, espaces publics, environnement ;
- les actions éducatives en direction des enfants et des jeunes ;
- les actions favorisant le « vivre ensemble » ;
- les actions d'éducation artistique et culturelle ;
- la prévention de la délinquance, la sécurité et la citoyenneté.

Les 35 actions liées à la Politique de la Ville ont représenté une dépense globale de 557 649 € pour lesquelles les institutions partenaires du Contrat de ville ont participé financièrement à hauteur de 462 224 € (82,9 %) sur des crédits spécifiques ou de droit commun. Pour sa part, la Commune de Limoux a contribué à hauteur de 80 289 € au financement de ces actions (14,4 %). Ainsi, la création de l'équipe de médiation urbaine a montré en 2021 la pertinence de ses missions au contact quotidien des habitants et des professionnels du centre-ville.

La Communauté de communes du Limouxin est intervenue dans ses domaines de compétence à hauteur de 64 936 € (11,6 %), notamment dans les champs de l'action

économique et de l'éducation culturelle.

Des dispositions complémentaires concernant la fiscalité ont induit un abattement de 150 000 € de la Contribution Foncière des Entreprises pour les commerçants et artisans du centre-ville, et un abattement de 35 000 € environ de la T.F.P.B. pour les bailleurs sociaux ayant des logements dans le quartier prioritaire (ALOGEA et Habitat audois).

Sur les 2000 habitants du quartier prioritaire de Limoux, plus de 1300 ont bénéficié d'une des actions menées et notamment les jeunes au travers des actions en milieu scolaire et en faveur de la formation et de l'emploi portées par la Mission locale. 211 jeunes résidents dans le quartier prioritaire ont été en contact avec la Mission Locale en 2021. 45 jeunes ont été reçus pour la 1^{ière} fois et 118 ont bénéficié d'un accompagnement. 30 ont accédé à une situation professionnelle (contrat de travail) et 24 ont bénéficié d'une formation (46% de solutions positives).

Les actions de soutien à la vitalité économique du centre-ville ont également porté leurs fruits. Malgré le contexte défavorable de la pandémie et les mesures de protection sanitaire qui ont bouleversé la vie quotidienne des Limouxins, réduit sensiblement la vie sociale et culturelle et fragilisé l'activité économique, cinq nouvelles boutiques ont bénéficié du dispositif « boutiques relais » du Contrat de ville (aide financière à l'installation, accompagnement renforcé par les chambres consulaires). Ce soutien direct de l'activité économique du centre-ville complète les investissements de la Commune dans les domaines de l'aménagement urbain (Jean Jaurès, Augustins) et de la mise en valeur des façades (52 dossiers enregistrés).

En 2022, la municipalité va poursuivre sa politique de développement social et urbain avec le soutien de nouveaux dispositifs partenariaux qui vont renforcer les moyens d'action de la Commune :

- La signature d'un nouveau Contrat Bourg-centre avec la Région pour la rénovation des rues commerçantes et des façades (2022 / 2026) ;
- La signature avec l'Etat d'une convention « Petites villes de demain » valant O.R.T. (Opération de Rénovation du Territoire) permettant la mise en œuvre d'actions fortes dans le domaine de l'habitat : défiscalisation de l'investissement locatif, nouvelles résidences locatives en centre-ville, OPAH de Renouvellement Urbain, soutien de l'amélioration énergétique des logements.
- Le positionnement de la Commune en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Entreprendre au cœur des territoires » lancé par la Banque Publique d'Investissement (B.P.I.). – qui permettra de renforcer la politique de soutien aux activités économiques du centre-ville par le recrutement d'un coordinateur « centre-ville » et d'augmenter les moyens financiers pour accompagner l'implantation de nouvelles activités.

